

## RÈGLEMENT N° 2011-204

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFECTATION COMMERCIALE

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme pour permettre la réalisation d'un jardin d'insertion socioprofessionnel au Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaby Gauthier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 24 mai 2011;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale « C » et ce, à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle située en bordure de la rue Carrington;
4. La dite aire d'affectation commerciale « C » est agrandie par l'ajout des lots 2 830 785 et 3 081 597 du cadastre du Québec, telle qu'illustrée en annexe A.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 26 avril 2011
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 4 mai 2011
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 17 mai 2011
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 24 mai 2011
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 13 juin 2011
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 20 juillet 2011
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 3 août 2011
  - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 3 août 2011
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 20 juillet 2011

**Règlement n° 2011-204 (suite)**

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière

ANNEXE A

PLAN



ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

